Lettre d'information n°301 « Spécial COVID-19 »
Avril–Mai 2020

La Lettre de Canéjan

« SPECIAL COVID-19 »

Le Mot du Maire

Bernard GARRIGOU

Chères Canéjanaises, Chers Canéjanais,

Voici maintenant plus d'un mois que le Président de la République a annoncé des mesures exceptionnelles pour lutter contre la propagation du coronavirus « COVID-19 ». Depuis le 17 mars et alors même que le confinement sera prolongé jusqu'au 11 mai, nous vivons une période inédite, difficile mais nécessaire si nous voulons lutter efficacement contre l'épidémie qui sévit sur le territoire national.

Je tiens à ***vous remercier pour le respect de ces consignes scientifiques et gouvernementales et le civisme dont vous faites preuve*** *au quotidien.*

Depuis le début de cette crise sanitaire, les collectivités territoriales, au premier rang desquelles les communes, sont en première ligne pour assurer à tous les habitants la continuité des services publics essentiels à notre quotidien. Malgré leur fermeture au public, les ***services de la Commune restent mobilisés****, pendant le confinement. Je rends de nouveau hommage à tous ces agents municipaux engagés pour la continuité du service public local :*
– aux ***agents mobilisés sur le terrain*** *(aides à domicile qui prennent soin des personnes fragiles, âgées ou handicapées, personnel travaillant à l'école du Cassiot pour assurer la garde des enfants des personnels soignants, agents du service restauration qui continuent à préparer les repas à livrer aux personnes qui bénéficient de ce service indispensable, agents qui assurent aux bénéficiaires la livraison des colis de la banque alimentaire, police municipale et à l'agent de sécurité de la voie publique (ASVP) qui veillent à la tranquillité, agents qui assurent les permanences téléphoniques pour répondre au mieux aux interrogations des administrés, etc.)*
– aux ***agents qui télé-travaillent*** *et pour certains, qui doivent s'occuper également de leur(s) enfant(s) et assurer "l'école à la maison" pour les plus grands, etc.*

Nous devons tenir bon dans cette période parfois angoissante et incertaine pour nombre d'entre nous. ***Je vous invite à rester solidaires en respectant, pour quelques temps encore, les directives*** *: restez chez vous et appliquez les gestes barrières. C'est grâce à notre mobilisation collective que nous pourrons sortir plus rapidement de cette crise sanitaire.*

Pour l'heure, nous attendons les annonces du Gouvernement sur les modalités de reprise de l'école à partir du 11 mai. De même, nous vous informerons dès que possible sur le commencement de la distribution de masques « grand public » auprès de la population.

En attendant, mes équipes et moi-même restons mobilisés quotidiennement au service des habitants. Prenez soin de vous et de ceux qui vous sont chers.

B. GARRIGOU

LES GESTES BARRIERES

Le coronavirus n'est pas près de disparaître et fait encore de nombreuses victimes. Les autorités nous rappellent chaque jour que pour freiner la diffusion du virus, ***la mesure la plus simple et la plus efficace est d'appliquer quotidiennement tous les gestes barrières****.*

NUMEROS D'URGENCE (du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30) :
– **CCAS** (aides sociales d'urgence, aide à domicile) : 05 56 89 96 76
– **Urbanisme, voirie, réseaux, salubrité publique** : 05 56 89 99 03
– **Etat-civil / cimetière** : 05 56 89 96 70
– **Écoles, restauration pour les enfants des personnels soignants** : 05 56 89 85 55
Permanence téléphonique 7 jours / 7 en cas de décès uniquement : 05 56 89 96 70

Lettre d'information n°301 « Spécial COVID-19 »
Directeur de la publication : Bernard Garrigou
Rédaction : Services municipaux

La Lettre de Canejan

« SPECIAL COVID-19 »

MASQUES « GRAND PUBLIC »

La Commune passe commande de 6000 masques alternatifs et soutient la fabrication locale de masques en tissu.

« Des masques sont-ils prévus pour les enfants ? »

Compte tenu des grandes différences de morphologie selon l'âge des enfants, il est recommandé de recourir à une couturière professionnelle ou bénévole pour la fabrication de masques adaptés.

En revanche, à partir de 8-10 ans et selon la morphologie de votre enfant, vous pouvez, si vous le souhaitez, raccourcir l'élastique du masque qui sera distribué.

Faisant suite à l'allocution du Président de la République le 13 avril dernier, le port d'un masque "grand public" pourrait devenir systématique, à partir du 11 mai, pour les professions les plus exposées et pour certaines situations comme dans les transports en commun.

Afin de répondre aux besoins de sa population, la **Commune de Canéjan vient de passer commande de 6000 masques alternatifs qui seront mis, gratuitement, à disposition de chaque foyer avant la fin du confinement**.

Afin de limiter au maximum les points de contacts, **deux masques par foyer seront directement déposés dans les boîtes à lettres des particuliers**, sous enveloppe à en-tête « Canéjan ».

Si **votre composition familiale nécessite une dotation supplémentaire, vous pourrez en faire la demande auprès des services municipaux** (via un formulaire de contact sur le site www.canejan.fr ou par téléphone au 05 56 89 08 60). **Une seconde distribution** sera alors organisée. Toutes ces modalités vous seront rappelées par le biais **d'un courrier d'accompagnement joint à vos masques.**

Plus d'infos : Mairie de Canéjan au 05 56 89 08 60 ou mairie@canejan.fr

APPEL A BENEVOLES POUR LA FABRICATION DE MASQUES EN TISSU.

Parallèlement à la commande de 6000 masques « grand public », la commune a lancé un appel à bénévoles pour coudre des masques en tissu, lavables et réutilisables, sur le modèle Afnor, qui seront distribués, dans un second temps, à la population.

La Commune fournira aux couturier.es des kits composés de tissu au format utile (déjà découpé), de fil, d'élastique et d'un guide de fabrication, à l'ensemble des bénévoles volontaires (associations, particuliers).

Si vous souhaitez rejoindre ce collectif de couturier.es, nous vous invitons à vous faire connaître auprès de Mme Agnès BEAULIEU, agent municipal, au 06 85 07 96 04 ou par mail : masques@canejan.fr.

Plus d'infos : Mairie de Canéjan au 05 56 89 08 60 ou mairie@canejan.fr